GRAND CONSEIL **Q 4149-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 28 octobre 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Ayari Félix Beltrametti : Quel soutien du canton de Genève à la sauvegarde de l'Organisation internationale du travail (OIT) ?

En date du 4 septembre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

L'Organisation internationale du travail (OIT), créé en 1919, sous l'égide du Traité de Versailles, qui mettait fin à la Première Guerre mondiale, se consacre à la promotion de la justice sociale et des droits de l'homme et du travail internationalement reconnus.

Unique agence tripartite de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 Etats membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes dans le monde.

Etablie à Genève depuis 1920, l'OIT pose les bases des droits du travail et des droits humains à travers les conventions internationales sur la durée du travail, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des mineurs.

Ainsi, cette instance pose les bases internationales de la protection des travailleuses et des travailleurs, faisant de Genève le cœur des négociations tripartites dans le monde.

Les attaques actuelles des Etats-Unis contre les institutions de défense des droits humains, avec des coupes massives des bailleurs de fonds, ont entraîné, comme on le sait, une crise extrêmement grave et préoccupante du multilatéralisme.

L'OIT, malgré sa solidité et sa gouvernance tripartite, n'échappe pas à cette tendance. Le directeur général, Gilbert F. Houngbo, a annoncé fin août sa volonté de supprimer 120 emplois, dont 73 postes de fonctionnaires fixes, pour compenser les 22 millions de dollars de déficit[1].

Face à cette crise de l'entité internationale censée défendre les conditions des travailleuses et des travailleurs dans le monde, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes et le remercie par avance de ses réponses :

1. ***Est-ce que le département de l'économie a pris contact avec le directeur général de l'OIT pour travailler sur la préservation des emplois à Genève ?***
2. ***Est-ce que le Conseil d'Etat a pris contact avec le SECO pour envisager une action commune afin de faire respecter les engagements de l'OIT, qui a reçu un prêt de 70 millions de francs pour la rénovation de son bâtiment*[2]*, dans le but de maintenir son rôle et son envergure dans le paysage de la Genève internationale ?***
3. ***Quelle est la stratégie actuelle du Conseil d'Etat pour préserver l'emploi et le rayonnement des organisations qui fondent la Genève internationale ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des difficultés que traversent actuellement les organisations internationales. Elles s'inscrivent dans un contexte international difficile, marqué par la réduction des contributions de la majorité des grands donateurs aux organisations internationales et à la coopération internationale.

Ces baisses de financement impactent les secteurs de manière inégale. Les secteurs des droits de l'homme et de l'aide humanitaire sont particulièrement touchés : à titre d'exemple, les fonds disponibles du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour les réfugiés sont passés de 5,2 milliards de dollars en 2024 à 3,9 milliards de dollars en 2025.

1 *La OIT plantea el despido de 120 trabajadores para compensar parte de la deuda de Estados Unidos con la organización, Economía, EL PAÍS : https://elpais.com/economia/2026-08-27/la-oit-plantea-el-despido-de-120-trabajadores-para-compensar-parte-de-la-deuda-de-estados-unidos-con-la-organizacion.html*

2 *admin.ch/fr/nsb?id=60749*

En tant que capitale du multilatéralisme, la Genève internationale est particulièrement exposée à cette évolution. Entre le 31 décembre 2024 et le 30 septembre 2026, les effectifs des organisations internationales au bénéfice d'un accord de siège ont baissé de 2 842 personnes, soit 11,1%. Là aussi, les réductions de postes touchent les organisations de manière inégale : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a perdu plus de 30% de ses postes à Genève, alors que d'autres organisations sont restées stables. Malgré la pression financière et la très forte concurrence, aucune organisation n'a toutefois quitté Genève.

Dans ce contexte, les autorités hôte ont rapidement pris des mesures. En juin 2025, le Conseil fédéral a adopté un paquet de mesures en 3 volets :

– le message sur la Suisse en tant qu'Etat hôte pour la période 2026-2029, avec un crédit-cadre de 130 millions de francs, en hausse de 5% par rapport à la période précédente. Ce crédit vise à renforcer l'accueil, les infrastructures, les partenariats et la gouvernance des nouvelles technologies;
– des mesures urgentes de 83 millions de francs pour 2025 et 2026, destinées aux organisations internationales confrontées à des difficultés de liquidités;
– un programme d'investissements immobiliers sous la forme d'un prêt sans intérêts de 78 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Le Conseil d'Etat a pour sa part :

– mis à disposition 10 millions de francs, en application de la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide internationale, du 14 février 2025 (LAFONG; rs/GE D 1 07), pour soutenir le maintien de l'emploi au sein des organisations non gouvernementales qui ne sont pas au bénéfice de privilèges et immunités. Le dispositif mis en place a permis de verser 2 millions de francs aboutissant à la sauvegarde de 140 emplois au sein des organisations bénéficiaires;
– créé la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI), en partenariat avec la Fondation Hans Wilsdorf et rejoints par la Ville de Genève. Dotée de 52 millions de francs, elle soutient la transformation des institutions de la Genève internationale, la mutualisation des ressources et le développement de nouveaux modèles de coopération et de financement. Après une année d'activité, 24 projets ont déjà bénéficié de ses fonds;

– déployé des mesures spécifiques en faveur des conférences et des infrastructures critiques. A ce titre, l'Organisation internationale du travail (OIT) a reçu en 2026 une subvention de 172 974 francs pour faciliter l'organisation de la Conférence internationale du travail;
– adopté, en juin 2026, le projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 56 000 000 de francs en faveur de la FIPOI pour la rénovation de bâtiments (PL 13851).

Ces mesures extraordinaires s'ajoutent à celles déployées par le canton dans le cadre de sa politique de soutien à la Genève internationale. Le canton met notamment à disposition des infrastructures et participe à la gouvernance de la FIPOI. Il met également à disposition des terrains par le biais de droits de superficie distinct et permanent (DDP) gratuits. Il soutient l'accueil de la communauté internationale et des délégués via le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) et il accorde des prêts pour la rénovation et la reconstruction des bâtiments des organisations internationales. A ce jour, le canton a déjà accordé 181,6 millions francs de prêts. A noter que le prêt pour la rénovation du bâtiment de l'OIT a été accordé uniquement par la Confédération.

Le Conseil d'Etat rappelle toutefois qu'il n'appartient pas au canton de compenser la baisse des financements des Etats membres des organisations internationales. Son action vise à préserver les fonctions essentielles de l'écosystème de la Genève internationale face à la crise, en complément de l'engagement de la Confédération.

En vertu de la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte, du 22 juin 2007 (LEH; RS 192.12), et des accords de siège conclus par le Conseil fédéral, l'interlocutrice première des organisations internationales est la Confédération. La Suisse est de plus un Etat membre de la plupart des organisations intergouvernementales établies à Genève et participe à ce titre aux décisions concernant la gouvernance de celles-ci. Le Conseil d'Etat agit en étroite coordination avec la Confédération, notamment avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et suit de près la situation des organisations internationales. Il ne peut toutefois pas se substituer aux autorités fédérales.

S'agissant de l'OIT, le canton est ainsi régulièrement informé du dialogue en cours entre la Confédération et l'organisation pour examiner dans quelle mesure cette dernière pourrait bénéficier des mesures fédérales urgentes mentionnées ci-dessus. Le canton poursuivra ses efforts afin de soutenir la Genève internationale dans cette période de crise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Anne HILTPOLD